



DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 95.00.683.001.1 DU 6 AVRIL 1995

Dispositifs électroniques de mesure et d'asservissement TESTUT modèles TX 40 et TXI 40 pour doseuses pondérales

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 8 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANTS

SOCIETE TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie,
62400 Béthune (France).

SOCIETE TRAYVOU, 957, rue de l'Horlogerie,
62400 Béthune (France).

DEMANDEUR

SOCIETE TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie,
62400 Béthune (France).

OBJET

La présente décision a pour objet d'approuver en tant que dispositif électronique de mesure et d'asservissement pour doseuses pondérales les dispositifs mesureurs de charge TESTUT modèles TX 40 et TXI 40 approuvés par la décision n° 93.00.642.007.1 du 25 mars 1993 (1).

CARACTERISTIQUES

Les dispositifs électroniques de mesure et d'asservissement TESTUT modèles TX 40 et TXI 40 sont constitués par :

1) un dispositif indicateur numérique ayant les mêmes caractéristiques métrologiques que le dispositif mesureur de charge TESTUT modèles TX 40 et TXI 40 approuvés par la décision précitée.

Le nombre maximal de mesures réalisées par seconde est égal à 25.

2) Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un ou plusieurs capteurs à jauges de contraintes faisant l'objet d'une autorisation d'établissement de fiches techniques et dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique.

3) Les dispositifs suivants, ajoutés aux dispositifs mentionnés par la décision précitée :

- dispositif de 4 entrées et 4 sorties, permettant par programmation le déroulement d'opérations de dosage,
- dispositif de programmation de différentes opérations telles que :
 - charge et décharge à simple ou à double débit,
 - programmation et correction automatique des queues de chute,
 - indication des pesées hors tolérances,
 - détection de défaut de produit,
 - comparaison du poids à une consigne,
 - départ et/ou arrêt de cycle par poussoir externe.

SCELLEMENTS

Les dispositifs de mesure et d'asservissement TESTUT modèles TX 40 et TXI 40 sont munis d'un dispositif de scellement conforme au dispositif décrit en annexe de la présente décision.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des dispositifs de mesure et d'asservissement TESTUT modèles

(1) Revue de Métrologie, mars 1993, page 517.



TX 40 et TXI 40 concernés par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- dispositif de mesure et d'asservissement TESTUT modèle TX 40/TXI 40 pour doseuses pondérales
- numéro de série
- décision n° 95.00.683.001.1 du 6 avril 1995.

Cette plaque doit être revêtue de la marque d'identification du fabricant.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous le numéro DA 18-268 , à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Nord-Pas-de-Calais et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Toute doseuse pondérale équipée du dispositif électronique de mesure et d'asservissement TESTUT modèles TX 40 et TXI 40 doit faire l'objet d'une approbation de modèle.

Cette obligation ne s'applique pas aux doseuses pondérales approuvées ou en cours d'approbation, lorsqu'elles sont déjà en service et transformées ou modifiées sur leur lieu d'installation.

ANNEXE

Dispositif de scellement n° 6183.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6183

DISPOSITIFS ELECTRONIQUES DE MESURE ET D'ASSERVISSEMENT TESTUT
TX 40 ET TXI 40 POUR DOSEUSES PONDERALES

